

Réinscription en 3ème année de doctorat

Étape 1 :

Passage devant le comité de suivi *avant la fin de la 2ème année de doctorat* pour pouvoir demander une réinscription.

Étape 2 :

Télécharger le document demande de réinscription.

Étape 3 :

Le remplir et le signer

Le faire signer par son directeur de thèse et le directeur(-trice) du laboratoire concerné.

(Sauf ED SEJPG)

Étape 4 :

Dépôt du dossier signé par tous au secrétariat (Ecole doctorale) avant la fin du mois de Juin.

"L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant. En cas de non-renouvellement envisagé, après avis du directeur de thèse, l'avis motivé est notifié au doctorant par le directeur de l'école doctorale. Un deuxième avis peut être demandé par le doctorant auprès de la commission recherche du conseil académique ou de l'instance qui en tient lieu, dans l'établissement concerné. La décision de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement, qui notifie celle-ci au doctorant." (Article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016 relatif à la formation doctorale)

Documents à fournir impérativement pour la réinscription :

- Une responsabilité civile
- Attestation de bourse à jour (si boursier)

Attention

Joindre avec la demande de réinscription une attestation de responsabilité civile.

Téléchargement

[Demande de réinscription en 3ème année 2019/2020](#)